

# COMMUNE DE MOUTHE

## **PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**15 juillet 2014 – 20H30**

Le quinze juillet deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mouthe s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRIN, maire de Mouthe, à la suite de la convocation qui a été adressée le 9 juillet 2014.

Etaient présents :

Daniel PERRIN  
Pierre MOUREAUX  
Pierre BOURGEOIS  
Pascal LEGÉ  
Sylvie BERTHET  
Eric BERTHET-TISSOT  
Albert LETOUBLON  
Martial MILLOZ  
Estelle JOUFFROY  
Florence DAVID  
Stephan ROBERTI  
Thierry HAGLON

Etait absent : Néant

Etaient absents excusés : Anne-Claire CUENET, Patrick BAILLY et Maud SALVI

Procuration donnée : Anne-Claire CUENET a donné procuration à Pierre BOURGEOIS

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Mme Sylvie BERTHET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour est :

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Exploitation de la carrière SCFC (anciennement carrière Lacoste) : projet de contrat de fortage
3. Subvention à l'orchestre de la batterie fanfare
4. Rénovation du site internet et projet de création de boîtes de messagerie sur le nom de domaine « mouthe.fr »
5. Tranche conditionnelle de travaux pour la rue de Beauregard : réfection de la chaussée et pose de caniveaux
6. Informations diverses

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :  
Affaire 7 : Indemnité de gardiennage des églises communales  
Affaire 8 : Divagations des chiens

Après avoir entendu les arguments avancés par le maire, le conseil municipal accepte d'ajouter ces deux questions à l'ordre du jour.

#### **Affaire n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 30 juin 2014. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par 13 voix Pour.

#### **Affaire n° 2 – Exploitation de la carrière SCFC (anciennement carrière Lacoste) : projet de contrat de fortage**

Le maire présente au conseil municipal la proposition de contrat de fortage avec son avenant, proposé par la Société des Carrières de Franche-Comté (SCFC) de Vilesmes-Essarts (25410), ZA, 8d rue des Entreprises, qui a repris l'exploitation de l'ancienne carrière Lacoste.

Après avoir pris connaissance des clauses et conditions qui y figurent, le conseil municipal, par 12 voix Pour et 1 Contre :

- accepte le contrat tel que présenté, accompagné de son avenant, et autorise le maire à les signer ;
- décide de consacrer les recettes encaissées aux dépenses liées à des projets d'intérêt écologique, tels que l'environnement, l'assainissement, etc.
- donne tout pouvoir au maire pour mener à bien cette mission.

#### **Affaire n° 3 – Subvention à l'orchestre de la batterie fanfare**

Le maire présente au conseil municipal la demande d'aide financière de la batterie fanfare de Mouthe « Les Gais Montagnards » pour l'exercice 2014, faite oralement. La subvention versée les années précédentes a évolué de 300 € en 2004 à 800 € en 2013.

L'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix Pour, d'allouer une subvention de 800 € à cette dite association.

Les crédits inscrits au budget primitif « général » 2014, au compte 6574, sont suffisants à cette contribution.

**Affaire n° 4 – Rénovation du site internet et projet de création de boîtes de messagerie sur le nom de domaine « mouthe.fr »**

M. Pascal LEGE, chargé du site internet « mouthe.fr », présentera au conseil municipal les modifications à apporter au site pour une meilleure présentation de celui-ci, ainsi que les possibilités d'évoluer vers la création de boîtes de messagerie sur le nom de domaine « mouthe.fr ».

Le coût de cette opération s'élève à 695 € HT, soit 834 € TTC, avec possibilité de frais supplémentaires en cas de création d'adresses de messagerie supérieure à 5.

L'exposé de l'adjoint entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix Pour :

- accepte la refonte du site internet de la commune [www.mouthe.fr](http://www.mouthe.fr) avec le nouvel outil de site administrable Kit Websee Essentiel ;
- valide le coût de cette refonte ;
- ouvre les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, comme suit :
  - o Dépenses : compte 2183/opération 144 « Matériel de bureau et informatique » - 1 000 €
  - o Dépenses : compte 2051/opération 114 « Concession et droits similaires » + 1 000 € ;
- donne tout pouvoir au maire pour négocier et signer les documents se rapportant à cette opération.

Le coût pour la création de plusieurs boites de messagerie supplémentaires n'ayant pas été communiqué par l'opérateur, la question est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

**Affaire n° 5 – Tranche conditionnelle de travaux pour la rue de Beauregard : réfection de la chaussée et pose de caniveaux**

Le maire présente l'avant-projet de réfection de la voirie Rue Beauregard. Le montant de l'opération est estimé à 70 000 € HT. Il précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix Pour :

- adopte cette opération dont le coût s'élève à 70 000 € HT, soit 84 000 € TTC ;
- accepte l'offre de Benoit Cireza Ingénierie d'un montant de 2 142,50 € HT, soit 2 571 € TTC et autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ;
- sollicite le concours financier de l'Etat dans le cadre de la DETR 2015 pour la réalisation de ce projet d'un montant de 70 000 € HT et autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à cette demande ;
- sollicite l'autorisation auprès des services de l'Etat de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention ;
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
  - o Subvention DETR 30 %
  - o Autofinancement 70 %
- autorise le maire à consulter des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux, tranche conditionnelle des travaux AEP et Assainissement sur cette même voie ;

- accepte l'inscription budgétaire des travaux de voirie au budget général 2014, comme suit :
  - o Dépenses : compte 2315/opération 244 « Réfection Rue des Côtes » dont le chantier est reporté sur 2015, faute de subvention DETR - 84 000 €
  - o Dépenses : compte 2315/opération 268 « Réfection Rue Beauregard » + 84 000 €
- décide de classer la rue de Beauregard dans le domaine public de la commune en qualité de voie communale, actuellement cadastrées AK n° 200 et 201. Ce classement est prononcé sans enquête publique préalable. En effet, cette voie a toujours été affectée à la circulation publique et sert de desserte aux habitations existantes.

#### Affaire n° 6 – Informations diverses

1 - Dans le cadre des délégations qui lui ont consenties par le conseil municipal du 7 avril 2014, le maire informe les membres du conseil municipal des décisions prises :

##### Renonciation aux droits de préemption urbain

- Parcelles cadastrées AI n° 147 et AI n° 154, sis à Mouthe, Les Côtes Dessous, appartenant à Mme Valérie DELAVENNE, vendue à M. Mehrez DRIDI et Mme Sabrina POULAIN
- Parcelle cadastrée AC n° 105 sis à Mouthe, lieudit au sud de la partie de la place, appartenant à M. et Mme Pascal RONDOT, vendue à la Sci La Remise
- Parcelle cadastrée AB n° 187 sis à Mouthe, 8 rue de Beaupaquier, appartenant à Mme Paulette BOUVERET, M. Jean-Pierre LONCHAMPT et M. Christian LONCHAMPT, vendue à M. Philippe VUEZ

Caveau 4 places vendu à M. Thierry HAGLON, domicilié à Mouthe, 47 Grande Rue, au prix de 2 650 € TTC.

#### Affaire n° 7 – Indemnité de gardiennage des églises communales

Le montant maximum de l'indemnité alloué aux préposés chargés du gardiennage des églises communales est de 474,22 € pour l'année 2014, identique à l'année 2013. Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales ne fait l'objet d'aucune revalorisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix Pour, décide d'attribuer à M. le Curé, Michel Duquet, l'indemnité maximale pour l'exercice 2014, soit 474,22 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

#### Affaire n° 8 – Divagations des chiens

Le maire informe le conseil municipal qu'un chien errant dans le village a été de nouveau amené cette semaine au secrétariat de mairie.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix Pour :

- de fixer une amende forfaitaire de 100 € à toute personne laissant son animal de compagnie divaguer dans le village et nécessitant l'intervention du personnel communal (recherche d'identification de l'animal, recherche du propriétaire, restitution de l'animal à son propriétaire...);
- donne tout pouvoir au maire pour l'application de cette décision et pour l'établissement du titre de recettes correspondant.

Daniel PERRIN, Maire,	Pierre MOUREAUX	Pierre BOURGEOIS	Anne-Claire CUENET	Pascal LEGÉ
Sylvie BERTHET	Eric BERTHET TISSOT	Albert LETOUBLON	Stephan ROBERTI	Maud SALVI
Martial MILLOZ	Thierry HAGLON	Estelle JOUFFROY	Patrick BAILLY	Florence DAVID